



FÉDÉRATION DES ARTS MARTIAUX TRADITIONNELS VIETNAMIENS

LIÊN ĐOÀN VÕ CỔ TRUYỀN VIỆT NAM TẠI PHÁP

Association à but non lucratif, régie par la loi de 1901 – N° D'ordre 99/1441 - N° DOSSIER 00139844 P

Ad : FAMTV chez Président Xavier NGUYEN 12 avenue Maximilien Robespierre 94400 VITRY-s/SEINE

Mail : secPretariat@famtv.fr

Vitry le 31 août 2024

Note d'Information Rentrée Sportive 2024-2025

A l'attention des Maîtres, des Dirigeants et des licenciés de la Fédération

Du 1^{er} au 6 août dernier ont eu lieu les championnats du monde 2024 à Ho Chi Min Ville. A cette occasion le congrès de la fédération mondiale se réunissait pour réorganiser la structure et définir ses activités futures avec notamment un prochain championnat du monde en 2026.

Le comité directeur de la FAMTV étudie dès à présent les modalités pour envoyer une équipe fédérale de compétiteurs.

Les premières sélections pourront être effectuées à partir des résultats des compétitions nationales 2024-2025.

Le format décidé pour cette année évolue. Afin de privilégier la qualité des rencontres, la coupe de France FAMTV sera une finale des meilleurs participants aux compétitions que chaque école aura organisé pour son style au cours de la saison.

La date de cet évènement va être fixée très rapidement.

La FAMTV poursuit sa politique de formation.

Les dates des sessions ainsi que les renseignements relatifs au Diplôme d'Instructeur Fédéral sont en ligne, je vous invite à informer vos licenciés dès à présent pour qu'ils puissent s'organiser.

Le calendrier fédéral des activités va également être diffusé prochainement.

Des évolutions relatives au contrat d'assurance sont en cours.

La compagnie MMA qui garantissait déjà la responsabilité civile de la FAMTV reprend le contrat dommage corporel de l'assurance individuelle et fusionne les deux risques sur une même police.

Les garanties en responsabilité civile restent inchangées, et je vous invite à étudier les nouvelles couvertures Individuelle accident.

La MDS agira dorénavant en tant que courtier uniquement.



FÉDÉRATION DES ARTS MARTIAUX TRADITIONNELS VIETNAMIENS

LIÊN ĐOÀN VÕ CỔ TRUYỀN VIỆT NAM TẠI PHÁP

Association à but non lucratif, régie par la loi de 1901 – N° D'ordre 99/1441 - N° DOSSIER 00139844 P

Ad : FAMTV chez Président Xavier NGUYEN 12 avenue Maximilien Robespierre 94400 VITRY-s/SEINE
Mail : secPretariat@famtv.fr

Pour rappel, vous pourrez retrouver ces contrats d'assurances qui couvrent automatiquement les structures et les licenciés adhérents à la FAMTV dans la rubrique « Dossier Administratifs » :

- Refonte du Contrat N° 147 409 951 Responsabilité civile (numéro à rappeler pour toutes correspondances avec la MDS) avec l'assurance individuelle.
- Protection juridique des victimes de violences dans le sport.

En cas de besoins, les adhérents peuvent souscrire de manière facultative et individuelle des garanties de prévoyance complémentaires proposées par la MDS au travers du produit d'assurance dénommé SPORTMUT

Lors de l'inscription, chaque membre doit prendre connaissance de ces documents pour être en mesure d'évaluer le niveau de ses couvertures d'assurance et de souscrire tout complément auprès d'un organisme de son choix s'il l'estime nécessaire.

Il appartient aux responsables de club de s'informer de l'ensemble de la procédure et de la déployer au niveau de leurs licenciés jusqu'à la déclaration d'accident en cas de survenance d'un tel phénomène.

C'est aussi aux responsables de club de contacter directement la MDS pour obtenir toutes attestations en déclarant les horaires et lieux de leur activités habituelles ainsi que les événements particuliers qu'ils sont amenés à organiser ponctuellement selon leur propre calendrier prévisionnel d'activité.

La fiche de déclaration d'accident qui est disponible en ligne va évoluer mais reste en vigueur jusqu'à la publication de la nouvelle.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne rentrée et une belle saison 2024-2025..

Salutations martiales

Le Président

Xavier NGUYEN